



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure, à sa séance du 1^{er} octobre 2025, qui se tiendra à compter de 19h30, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, soit :

Localisation de l'immeuble

Lot numéro 3 487 680, boulevard Renault
(Ferme Grondinvil Inc.)

Nature de la demande

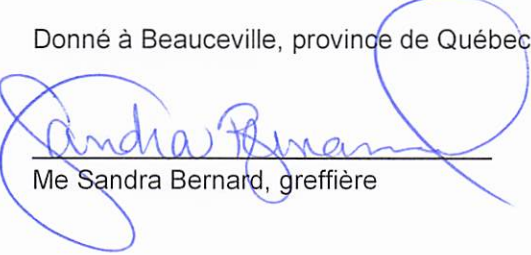
Autoriser une distance séparatrice relative aux odeurs de **97 mètres** avec le périmètre urbain, alors que la norme minimale requise est de 362,3 mètres et ce, afin de permettre la construction de 2 poulaillers pour un total de 168 unités animales sur un nouveau lieu d'élevage.

QUE dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée par le conseil municipal sera réputée conforme aux règlements de la Ville, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*.

Lorsque la résolution accorde une dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général, la Ville de Beauceville doit transmettre une copie de cette résolution à la MRC Beauce-Centre qui procèdera à son analyse selon la procédure et les délais prévus à la LAU.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 1^{er} octobre 2025.

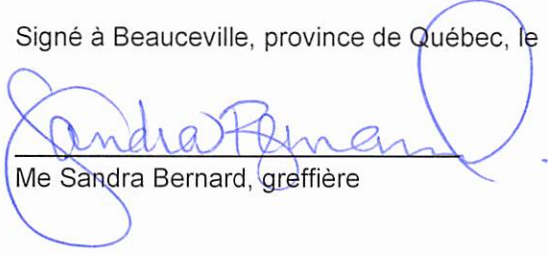
Donné à Beauceville, province de Québec, ce 11 septembre 2025.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 11 septembre 2025.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 11 septembre 2025.


Me Sandra Bernard, greffière